Séance régulière du Conseil scolaire fransaskois

Vendredi 9 mai 2025 (13h00)

À Regina

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Geneviève Binette, Région nº 7 de Prince Albert
Maria Lepage, Région nº 2 de La Vieille
Rosemarie Gelsinger, Région nº 3 de Regina
Michel Lepage, Région nº 4 de l'école Providence
Roger Gauthier, Région nº 5 de Saskatoon (Vice-Présidence)
Monica Ferré, Région no 6 de Zenon Park
Oumnia Tahiri, Région nº 8 des Battlefords
Elizabeth Perreault, Région nº 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région nº 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Nathan Poirier, Région nº 1 de Bellegarde

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général
Robert Cousin, Conseiller senior en ressources humaines
Sébastien Fillion, Directeur des technologies de l'information
Claude-Jean Harel, Directeur de la vie étudiante – Educ. Internationale
Catherine Liffran, Adjointe exécutive à la direction générale
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La présidente du CSF, Mme Geneviève Binette, souhaite la bienvenue et remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence à cette séance régulière.

La présidente constate que le quorum est atteint. Elle appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 9 mai 2025 à 13h00, qui se tient en présentiel à Regina.

Le conseiller scolaire, M. Guy Roberge, procède ensuite à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :
- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnait que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

*1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 9 mai 2025 et **assentiment sur la correspondance*

25.029 MONICA FERRÉ : Que le CSF adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 9 mai 2025, tel que présenté lors de sa séance régulière du 9 mai 2025.
ADOPTÉ

25.030 OUMNIA TAHIRI : Que le CSF adopte par assentiment la correspondance (au point 3 de l'ordre du jour), telle que présentée lors de sa séance régulière du 9 mai 2025.
ADOPTÉ

1.3 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

La présidente du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts, qu'il soit actuel, perçu ou potentiel, peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 Point d'amélioration continue

Les membres du CSF ont participé aux sondages relatifs à la politique à réviser (2.8 Supervision du rendement) ainsi qu'au positionnement stratégique et au cadre d'imputabilité du CSF qui concerne l'initiative ciblée du CÉF (Enfance en difficulté – Santé mentale), qui est listée dans les neuf (9) positionnements stratégiques.

Les résultats de ces sondages ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2025

25.031 ROGER GAUTHIER : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2025, tel que présenté lors de la séance régulière du CSF du 9 mai 2025.
ADOPTÉ

II. Directions du Conseil

2.1 Points d'information

2.1.1 Rapports de suivis de la Direction générale

Présentation par la direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon, de l'ébauche du budget 2025-2026 :

- Vision axée sur les élèves

- Plan stratégique du CSF
- Plan provincial en éducation 2023-30
- Les hypothèses
- Les risques à mitiger
- Les initiatives prévues en 2025-26
- Les projections des effectifs scolaires
- Budget d'exploitation pour l'exercice se terminant au 31 août 2026
- L'entretien préventif et de rénovation (EPR)

25.032 ROGER GAUTHIER : Suite à l'analyse détaillée du budget, que le CSF :

- Mette fin à la facturation d'un montant forfaitaire de 150 $ par mois (sur 10 mois) aux élèves de la prématernelle, à compter du 1er septembre 2025.
- Mette fin à la facturation d'un montant forfaitaire de 150 $ par mois (sur 10 mois) aux élèves de la maternelle à temps plein, à compter du 1er septembre 2025.
- Adopte le budget 2025-2026 pour un total des dépenses de 52 467 789 $, tel que présenté lors de sa séance régulière du 9 mai 2025 et en conformité avec la Loi sur l'éducation de 1995.

ADOPTÉ

2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2024-25 :

- Sommaire des demandes de permission d'admission 2024-25 au 25 avril 2025
- Permission d'admission du 17 mars au 25 avril 2025
- Permission d'admission 2024-2025, par catégorie, au 25 avril 2025
- Provenance des élèves de PM non ayants droit 2024-2025, au 25 avril 2025
- Familles ayants droit de 2022-23 à 2024-25

25.033 OUMNIA TAHIRI : Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission, tels que présentés lors de la séance régulière du 9 mai 2025.
ADOPTÉ

2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

25.034 ROSEMARIE GELSINGER : Que le CSF reçoive les recommandations des Conseils d'école Boréale, Beau Soleil et Mathieu de Gravelbourg et Notre-Dame-des-Vertus.
ADOPTÉ

2.1.4 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 28 avril 2025

comprenant diverses dates connues à ce jour.

25.035 **ROGER GAUTHIER :** Que le CSF entérine l'inscription et la participation des conseillers scolaires MM. Geneviève Binette, Roger Gauthier, Maria Lepage à l'Assemblée générale annuelle (AGA) et au 35ème congrès de la FNCSF qui auront lieu du jeudi 16 au samedi 18 octobre 2025 à Kelowna en Colombie Britannique.
ADOPTÉ

2.2 Décisions

2.2.1 Rapport des ressources humaines

25.036 **GUY ROBERGE :** Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 13h31 lors de sa séance régulière du 9 mai 2025, en présence de la Direction générale du CÉF.
ADOPTÉ

25.037 **MONICA FERRE :** Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 9 mai 2025 à 13h40.
ADOPTÉ

25.038 **ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 21 mars au 28 avril 2025, tel que présenté lors de sa séance régulière du 9 mai 2025.
ADOPTÉ

2.3 *Rapports des comités et représentants*

2.3.1 Comité stratégique

Le président dudit comité, M. Roger Gauthier, fait un rapport oral de la rencontre du 8 mai 2025.

2.3.2 Comité des finances et de vérification

La présidente dudit comité, Mme Élizabeth Perreault, fait un rapport oral de la rencontre du 9 mai 2025.

2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques

Le président dudit comité, M. Roger Gauthier, fait un rapport oral de la rencontre du 8 mai 2025.

2.3.4 Comité de reconnaissance

Le comité va se rencontrer le 15 mai prochain.

2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires

M. Roger Gauthier, ayant assuré la présidence de la rencontre du 8 mai 2025, fait un rapport oral.

2.3.6 Comité des ressources humaines

La présidente dudit comité, Mme Monica Ferré, fait un rapport oral de la rencontre du 8 mai 2025.

2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina

La représentante auprès de ce conseil, Mme Rosemarie Gelsinger, fait un rapport oral de la rencontre du 8 mai 2025. La prochaine rencontre est prévue mi-novembre 2025.

2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA

Sans objet.

2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF

Le vice-président du CSF, Roger Gauthier, fait un rapport oral sur les rencontres qui ont eu lieu la semaine précédente.

2.3.10 Représentant auprès de la table des élus

La présidente du CSF, Mme Geneviève Binette, fait un rapport oral sur la rencontre qui a eu lieu le 3 mai dernier.

25.039 **OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF reçoive tous les rapports des comités du CSF et représentants, tels que présentés lors de la séance régulière du 9 mai 2025.
ADOPTÉ

III. **Correspondance

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

IV. Délégations et présentations spéciales

V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière

VI. Tour de table et clôture de la séance

6.1 Points saillants

6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)

6.2.1 *Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 11 avril 2025*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 11 avril 2025 a été présenté aux membres du CSF.

6.2.2 Autoévaluation de la séance du 9 mai 2025

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le vendredi 16 mai 2025 à midi.

6.3 La prochaine séance

Le vendredi 30 mai en mode virtuel.

6.4 Levée de la séance du 9 mai 2025

25.040 GUY ROBERGE : Que le CSF lève la séance régulière du 9 mai 2025, en présentiel à Regina, à 14h11.
ADOPTÉ

Présidence Secrétaire